URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de PORQUERICOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
12 DEC. 2012

3

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

SOMMAIRE

Page

INTRODUCTION **2**

A - Le PADD, aspects généraux 2

B - Contenu du document 2

PREAMBULE - BILAN DU DIAGNOSTIC **4**

CHAPITRE UNIQUE - ORIENTATIONS DU PADD **7**

A - Contexte territorial 7

B - Développement et renouvellement urbains 8

C - Paysage et patrimoine naturel 10

D - Gestion des risques et des nuisances 10

Carte de synthèse des orientations générales du PADD 11

INTRODUCTION

A - Le PADD - Aspects généraux

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) promulguée le 13 décembre 2000, et de la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 02 juillet 2003.

Ces lois restructurent profondément l'élaboration des documents d'urbanisme au nombre desquels figure le Plan Local d'Urbanisme. Le PLU, qui se substitue au POS (Plan d'Occupation des Sols), doit désormais comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document présentant le projet communal pour les années à venir.

Comme le rappellent les dispositions de l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme « les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune ».

En outre, il est rappelé que le Plan Local d'Urbanisme est élaboré dans le respect de trois principes fondamentaux définis à l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

- l'équilibre entre l'urbanisation et la préservation des espaces naturels, en respectant les objectifs du développement durable,

- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale,

- la protection de l'environnement et la prévention des risques naturels et technologiques.

C'est dans ce cadre que la Commune a engagé une réflexion, d'une part, sur la définition des espaces consacrés notamment à l'habitat, aux équipements publics et aux activités économiques, et, d'autre part, sur la planification d'un développement communal reposant sur une gestion rationnelle et harmonieuse de l'espace.

Le diagnostic a permis de faire ressortir les enjeux principaux du territoire communal, et a conduit aux orientations exposées ci-après.

B - Contenu du document

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) concerne le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Porquéricourt, qui couvre entièrement le territoire communal.

Il constitue un élément du dossier de PLU, qui comprend en outre :

- un rapport de présentation,
- des orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement écrit et un règlement graphique,
- des annexes techniques.

Le PADD définit dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune.

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durables ne sont pas directement opposables aux autorisations d'urbanisme. Le PADD constitue la « clef de voûte » du Plan Local d'Urbanisme ; les éléments du PLU qui ont une valeur juridique doivent être compatibles avec le PADD.

A l'issue du diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du PLU et conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, les élus se sont réunis afin de débattre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les orientations du PADD de Porquéricourt se déclinent en 4 thèmes :

- contexte territorial,
- développement et renouvellement urbains,
- paysage et patrimoine naturel,
- gestion des risques et des nuisances.

L'ensemble de ces thématiques fonde le projet communal de Porquéricourt pour les années à venir. Les enjeux et orientations relatifs à chacune d'elles sont précisés dans le document.

PREAMBULE - BILAN DU DIAGNOSTIC

I - Espaces naturels

La commune de Porquéricourt se situe dans l'entité géographique du Noyonnais, et présente dans la partie ouest de son territoire une butte qui témoigne de son appartenance aux collines du Noyonnais.

Cette butte est majoritairement occupée par des boisements, tandis que son versant est à dominante herbagère.

La moitié Est du territoire communal correspond à une plaine agricole, ponctuée de quelques boisements et traversée par deux vallons herbagés où s'écoulent le ru des Calendes et le ru de la Viéville.

II - Morphologie urbaine

Le village de Porquéricourt présente une armature urbaine décousue et un caractère disloqué, du fait de la présence de plusieurs terrains non bâtis à l'intérieur de la partie agglomérée.

En outre, le village est caractérisé par une mixité des typologies de bâti, y compris dans sa partie centrale.

Le développement du village s'est principalement effectué par comblement de dents creuses, la commune n'a pas connu d'extension urbaine majeure.

Par ailleurs, l'existence d'un silo agricole en limite du Canal du Nord est rappelée. Bien qu'il ne soit pas situé sur le territoire de Porquéricourt, ce silo est associé au paysage local.

III - Potentiel de développement

Un potentiel constructible est relevé dans les principales dents creuses recensées au sein du village, notamment dans la rue de la Viéville et la rue des Calendes. Le village présente un important potentiel de constructibilité dans les dents creuses, dont l'estimation est de l'ordre d'une quarantaine de constructions.

Un espace potentiel de développement urbain est identifié dans un îlot foncier situé en marge immédiate de la silhouette agglomérée. Localisé en bordure nord de la rue de la Viéville, et bordé par le chemin Vert à hauteur du cimetière, cet îlot pourrait accueillir une urbanisation future en lien avec le reste du village.

IV - Dynamique urbaine

Le village ne présente pas un centre-bourg affirmé, la centralité est diffuse et peu identifiable.

V - Dynamique territoriale

Le territoire communal de Porquéricourt est tangenté par la RD 934, qui en matérialise la limite Est. Reliant les pôles de Roye et de Noyon, la RD 934 constitue l'axe principal de desserte de la commune. Le village présente aujourd'hui 3 points d'accès depuis cet axe.

S'agissant du contexte supra-communal, la commune est située dans l'aire d'influence du Noyonnais, étant précisé qu'elle n'est située qu'à 2 km de la ville-centre.

Par ailleurs, la commune appartient à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, qui est couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale et un Programme Local de l'Habitat.

VI - Contraintes et éléments particuliers

Le territoire communal est traversé par une ligne électrique, entre la butte boisée et le village.

La commune compte plusieurs bâtiments d'élevage ; ils sont soumis à des distances d'éloignement relevant du régime des installations classées ou du Règlement Sanitaire Départemental. La constructibilité peut donc être restreinte aux abords de certaines exploitations.

Par ailleurs, la sensibilité environnementale de la butte et de son versant est reconnue par son classement en ZNIEFF de type 1.

Les principaux talwegs correspondent aux deux rus qui sillonnent le territoire d'ouest en est, l'un d'eux traverse le village.

VII - Projet de canal Seine - Nord Europe

La commune de Porquéricourt est concernée par le projet de canal à grand gabarit Seine - Nord Europe, ainsi que par le projet de plate-forme d'activités du Noyonnais qui doit l'accompagner.

Les travaux nécessaires à la réalisation du canal et de ses aménagements connexes ont été déclarés d'utilité publique et urgents par décret du 11 septembre 2008. Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Alors que l'implantation de la plate-forme multimodale était prévue initialement sur les communes de Porquéricourt, Vauchelles et Beaurains-lès-Noyon, un site alternatif est envisagé plus au nord sur les communes de Sermaize et de Lagny (site également compris dans l'emprise de la DUP).

URBA-SERVICES

BILAN DU DIAGNOSTIC

I - Espaces naturels
- Butte : appartenance aux collines du Noyonnais
- Boisements
- Versant à dominante herbagère
- Vallon herbagé
- Plaine agricole
- Cours d'eau

II - Morphologie urbaine
- Structure du village : armature urbaine décousue et mixité des typologies de bâti
- Silo situé sur le territoire voisin

III - Potentiel de développement urbain
- Potentiel constructible dans les principales dents creuses
- Espace potentiel de développement urbain dans un îlot foncier situé en marge immédiate de la silhouette agglomérée

IV - Dynamique urbaine
- Centralité diffuse et peu identifiable

V - Dynamique territoriale
- RD 934, axe principal de desserte de la commune
- Principales voies de desserte du village
- Influences supra-communales

VI - Contraintes et éléments particuliers
- Ligne électrique
- Bâtiments d'élevage soumis à des distances d'éloignement (régime des installations classées ou Réglement Sanitaire Départemental)
- Sensibilité environnementale reconnue (ZNIEFF de type I)
- Principaux talwegs

VII - Projet de canal Seine - Nord Europe
- Tracé indicatif du nouveau canal
- Emprise de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP du 11/09/2008)
- Projet de plate-forme multimodale du Noyonnais :
  - (1) site prévu initialement
  - (2) site alternatif

PLAN LOCAL D'URBANISME — DIAGNOSTIC
Commune : PORQUERICOURT
URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 Beauvais Cedex Tél : 03 44 45 17 57 - Fax : 03 44 45 04 25 - urba-services@wanadoo.fr

CHAPITRE UNIQUE
-
ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

A - CONTEXTE TERRITORIAL

↳ **Inscrire le projet communal dans une logique de planification intercommunale,** en veillant à la compatibilité du PLU avec les orientations des documents supra-communaux : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Noyonnais.

↳ **Prendre acte de la Déclaration d'Utilité Publique du canal Seine - Nord Europe** (DUP du 11/09/2008), en identifiant dans le PLU l'emprise concernée.

Canal du Nord actuel

↳ **Tenir compte des mutations que la commune devrait connaître suite à la réalisation du nouveau canal et de ses aménagements connexes**, s'agissant en particulier :

- du paysage, compte tenu des nouveaux aménagements et de la modification du nivellement du sol,

- de la desserte du village, dans la mesure où certains accès depuis la RD 934 devraient être modifiés, voire supprimés, dans le cadre de l'adaptation du tracé de la route départementale et de son éventuelle mise à 2 x 2 voies,

- de l'attractivité du territoire, avec comme perspective le développement économique du nord-ouest noyonnais (projet de parc d'activités « Cœur de Picardie »).

Vue prise depuis le territoire de Porquéricourt, en direction de Noyon

B - DÉVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS

↳ Favoriser une relance de la croissance démographique, en permettant l'accueil de nouvelles constructions.

La commune connaît depuis une dizaine d'années un tassement démographique, principalement dû à un très faible rythme de construction dans les années 2000. L'objectif de relance de la croissance démographique suppose l'accueil de nouvelles constructions.

La Municipalité rappelle les incertitudes pesant sur l'arrivée de nouvelles populations dans le cadre de la réalisation du canal Seine - Nord Europe et de la plateforme multimodale, rendant aléatoire une projection chiffrée de la croissance démographique.

Le SCOT énonce à titre indicatif une répartition des objectifs de construction par commune. L'objectif concernant Porquéricourt est de 20 logements sur la période 2011-2016, soit une moyenne annuelle d'environ 3 logements, suivie d'une deuxième phase 2017-2030 où un accroissement de l'effort constructif est prévu.

↳ Favoriser la mise en œuvre du réseau collectif d'assainissement.

Le village de Porquéricourt présente un long linéaire de voies, proportionnellement au nombre de constructions desservies. Un comblement des dents creuses permettrait de densifier le village, et ainsi de favoriser la réalisation du réseau collectif d'assainissement.

↳ Privilégier la constructibilité des dents creuses, de manière à renforcer l'unité du village et la cohésion du périmètre bâti.

La trame bâtie du village présente un caractère décousu, qui affaiblit la cohésion du périmètre aggloméré (voir plan ci-contre visualisant l'emprise des constructions existantes). La constructibilité des dents creuses doit être privilégiée de manière à conforter l'unité du village.

Planifier un développement urbain dans le secteur situé au nord de la rue de la rue de la Viéville, et prévoir une articulation optimale avec le reste du village.

L'enjeu principal est ici de planifier un développement cohérent, visant à éviter une juxtaposition d'opérations sans lien entre elles.

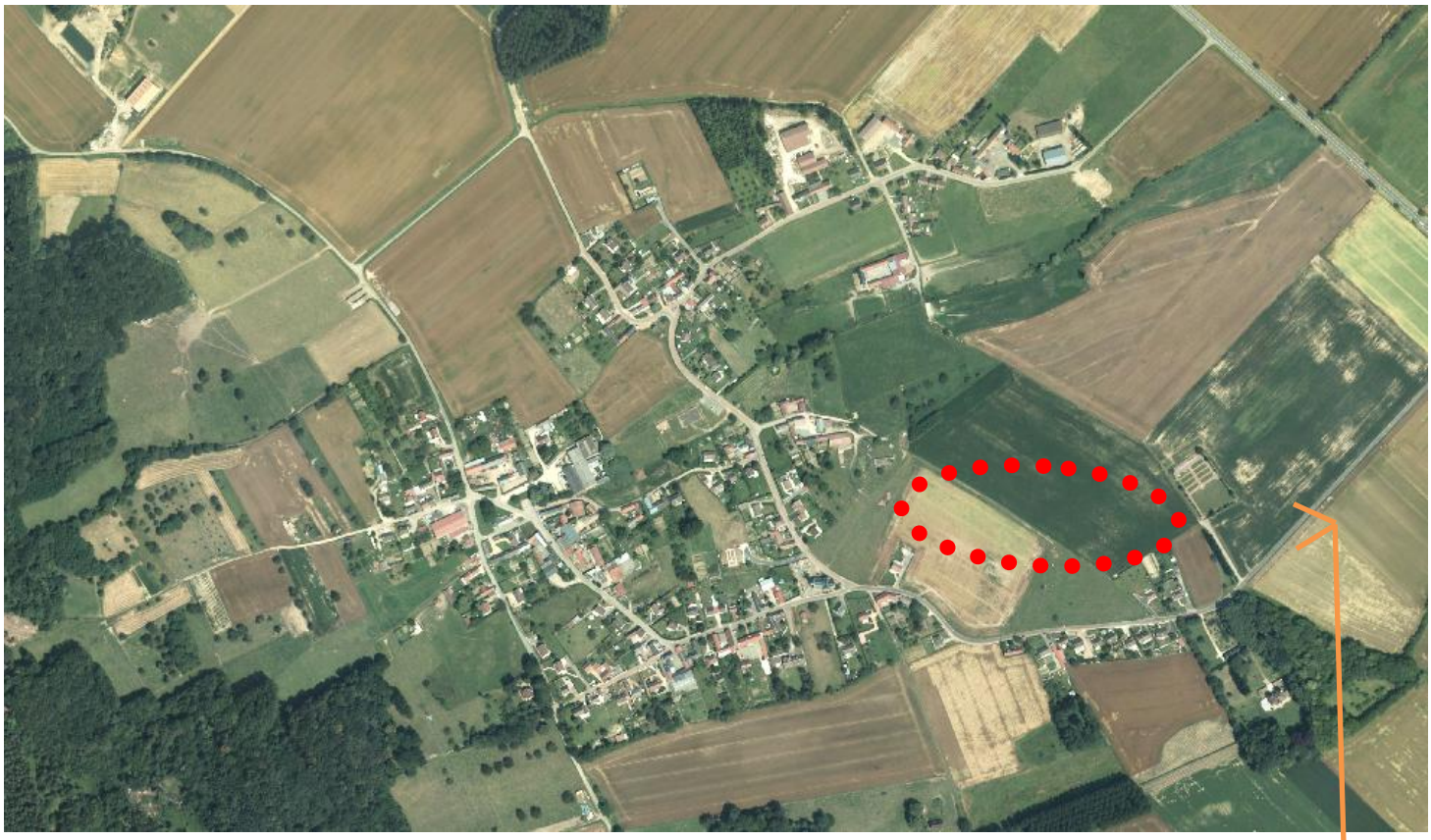

Cet espace de développement futur est imbriqué entre le village et la lisière constituée par le cimetière et une allée de peupliers

C - PAYSAGE ET PATRIMOINE NATUREL

↳ **Restreindre la consommation des espaces agricoles** afin de permettre le maintien de l'économie agricole, étant noté que la réalisation du canal Seine - Nord Europe s'accompagnera d'une importante recomposition de l'espace.

Plaine agricole (prise de vue en direction du nord-est)

↳ **Préserver le caractère naturel de la butte boisée et de son versant herbagé,** qui font l'objet d'une reconnaissance en ZNIEFF de type 1.

Butte boisée dite « La Montagne » : témoin de l'appartenance géographique aux collines du Noyonnais

↳ **Protéger les boisements ponctuels** situés dans la plaine agricole.

D - GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES

↳ **Tenir compte de la présence de bâtiments d'élevage** soumis à des distances d'éloignement restreignant la constructibilité aux abords de certaines exploitations.

↳ **Veiller à l'équilibre hydraulique sur l'ensemble du territoire communal**, en particulier le long du talweg qui traverse le village (constructibilité, imperméabilisation,…).

URBA-SERVICES

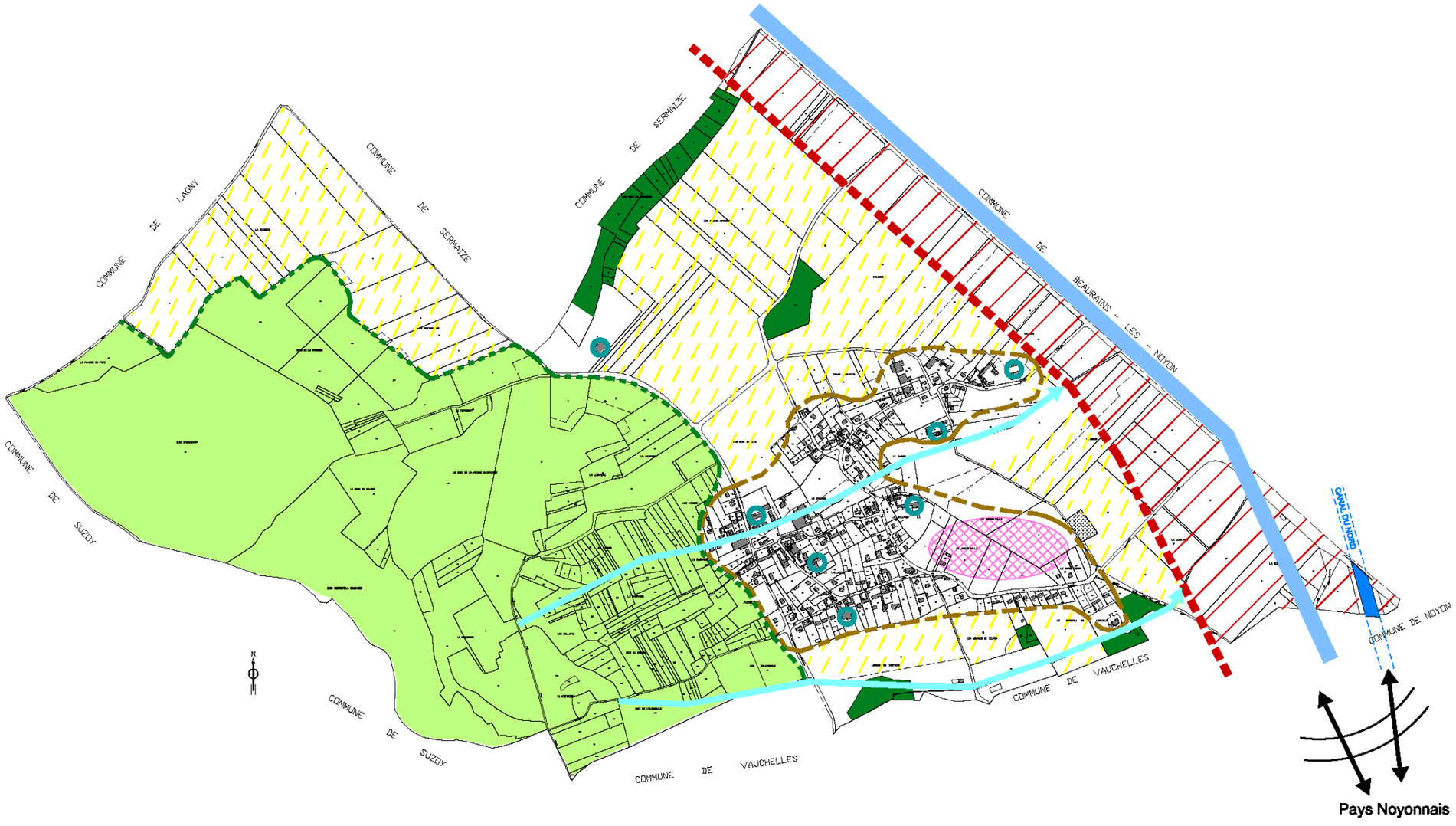

Source : Cadastre
Communauté de Communes du Pays Noyonnais

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

I - Contexte territorial

Inscrire le projet communal dans une logique de planification intercommunale, et veiller à la compatibilité du PLU avec les orientations des documents supra-communaux (SCOT et PLH du Pays Noyonnais)

Prendre acte de la Déclaration d'Utilité Publique du canal Seine - Nord Europe (DUP du 11/09/2008), en identifiant dans le PLU l'emprise concernée

Tenir compte des mutations que la commune devrait connaître suite à la réalisation du nouveau canal et de ses aménagements connexes (paysage, accès au village, attractivité du territoire,...)

II - Développement et renouvellement urbains

Favoriser une relance de la croissance démographique, en permettant l'accueil de nouvelles constructions

Favoriser la mise en oeuvre du réseau collectif d'assainissement

Privilégier la constructibilité des dents creuses, de manière à renforcer l'unité du village et la cohésion du périmètre bâti

Planifier un développement urbain dans un secteur situé en marge immédiate de la silhouette agglomérée, et prévoir une articulation optimale avec le reste du village

III - Paysage et patrimoine naturel

Restreindre la consommation des espaces agricoles afin de permettre le maintien de l'économie agricole

Préserver le caractère naturel de la butte boisée et du versant herbagé

Protéger les boisements ponctuels

IV - Gestion des risques et des nuisances

Tenir compte de la présence de bâtiments d'élevage

Veiller à l'équilibre hydraulique, en particulier le long des talwegs

PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune : PORQUERICOURT
URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 Beauvais Cadex Tél : 03 44 45 17 57 - Fax : 03 44 45 04 25 - urba-services@wanadoo.fr